

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_013**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par la COMMUNE DE SCIONZIER en date du 6 janvier 2026.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser le télépilotage de l'aéronef communal homologué, décollages et vols, sur l'intégralité du domaine public de la commune de Scionzier,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de cette autorisation, la circulation pourra être légèrement perturbée sur les zones de décollages et d'atterrissements durant l'année 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 06/01/2026

Le Maire,

Sandro PÉPIN

